

Mise en ligne sur le site internet de la Commune
le 27 janvier 2023

Département BAS-RHIN
Arrondissement de
STRASBOURG CHEF LIEU

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal
Délibérations du Conseil Municipal



Conseillers élus : 27
Conseillers en fonction : 27
Conseillers présents : 23
Procurations : 4

Séance ordinaire du 23 janvier 2023
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

Membres présents : 23

Mesdames et Messieurs Patricia CHAVATTE, Hélène FLEURIVAL, Estelle HARTER, Philippe HARTER, Guy HORNECKER, Michèle HOUILLON, Pia IMBS, Denis JUNG, Patrick KAPFER, Dany KUNTZ, Catherine LAVERGNE, Chantal LIBS, Bruno MICHEL, Marie-Claire OSWALD, Mathieu RAEDEL, Guy ROLLAND (à partir du point 3), Pierre SCHAEFER, Vincent SCHALCK, Sylvie STEIMER, Christian SUDERMANN, Dominique SUILLEROT, Fabienne UHLMANN, Pascale ZEHNER

Absents excusés avec procuration :

Bertrand FURSTENBERGER Procuration à Chantal LIBS
Nathalie MEYER Procuration à Vincent SCHALCK
Rose NIEDERMEYER Procuration à Dany KUNTZ
Vincent WAGNER Procuration à Guy HORNECKER

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

2023/01/23-01 Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de procéder à cette désignation par un vote à main levée et

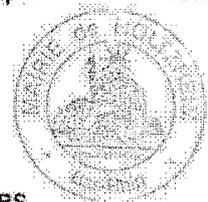
DESIGNE Christian SUDERMANN pour remplir cette fonction.

A l'unanimité	X	Pour	Contre	Abstention	Adoptée	X	Non adoptée
---------------	---	------	--------	------------	---------	---	-------------

Le secrétaire de séance Christian SUDERMANN

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte, ensuite de son dépôt à la Préfecture le 27 /01/2023
Holtzheim, le 27 janvier 2023
Madame le Maire, Pia IMBS

Mme le Maire Pia IMBS



Envoyé en préfecture le 27/01/2023
Reçu en préfecture le 27/01/2023
Publié le
ID : 067-216702126-20230123-DELCM20230102-DE

Mise en ligne sur le site internet de la Commune
le 27 janvier 2023

Département BAS-RHIN
Arrondissement de
STRASBOURG CHEF LIEU

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal
Délibérations du Conseil Municipal



Conseillers élus : 27
Conseillers en fonction : 27
Conseillers présents : 23
Procurations : 4

Séance ordinaire du 23 janvier 2023
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

Membres présents : 23

Mesdames et Messieurs Patricia CHAVATTE, Hélène FLEURIVAL, Estelle HARTER, Philippe HARTER, Guy HORNECKER, Michèle HOUILLON, Pia IMBS, Denis JUNG, Patrick KAPFER, Dany KUNTZ, Catherine LAVERGNE, Chantal LIBS, Bruno MICHEL, Marie-Claire OSWALD, Mathieu RAEDEL, Guy ROLLAND (à partir du point 3), Pierre SCHAEFER, Vincent SCHALCK, Sylvie STEIMER, Christian SUDERMANN, Dominique SUILLEROT, Fabienne UHLMANN, Pascale ZEHNER

Absents excusés avec procuration :

Bertrand FURSTENBERGER Procuration à Chantal LIBS
Nathalie MEYER Procuration à Vincent SCHALCK
Rose NIEDERMEYER Procuration à Dany KUNTZ
Vincent WAGNER Procuration à Guy HORNECKER

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

2023/01/23-02 Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 19 décembre 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 19 décembre 2022

A l'unanimité	X	Pour		Contre		Abstention		Adoptée	X	Non adoptée	
---------------	---	------	--	--------	--	------------	--	---------	---	-------------	--

Le secrétaire de séance Christian SUDERMANN

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte, ensuite de son dépôt à la Préfecture le 27/01/2023
Holtzheim, le 27 janvier 2023
Madame le Maire, Pia IMBS

Mme le Maire Pia IMBS

Mise en ligne sur le site internet de la Commune
le 27 janvier 2023

Département BAS-RHIN
Arrondissement de
STRASBOURG CHEF LIEU

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal
Délibérations du Conseil Municipal



Conseillers élus : 27
Conseillers en fonction : 27
Conseillers présents : 23
Procurations : 4

Séance ordinaire du 23 janvier 2023
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

Membres présents : 23

Mesdames et Messieurs Patricia CHAVATTE, Hélène FLEURIVAL, Estelle HARTER, Philippe HARTER, Guy HORNECKER, Michèle HOUILLON, Pia IMBS, Denis JUNG, Patrick KAPFER, Dany KUNTZ, Catherine LAVERGNE, Chantal LIBS, Bruno MICHEL, Marie-Claire OSWALD, Mathieu RAEDEL, Guy ROLLAND (à partir du point 3), Pierre SCHAEFER, Vincent SCHALCK, Sylvie STEIMER, Christian SUDERMANN, Dominique SUILLEROT, Fabienne UHLMANN, Pascale ZEHNER

Absents excusés avec procuration :

Bertrand FURSTENBERGER Procuration à Chantal LIBS
Nathalie MEYER Procuration à Vincent SCHALCK
Rose NIEDERMEYER Procuration à Dany KUNTZ
Vincent WAGNER Procuration à Guy HORNECKER

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

2023/01/23-03 Ouverture par anticipation de crédits budgétaires pour la section d'investissement 2023

L'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que :

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant,

engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'autoriser Madame le Maire, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2023, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2022, seion le détail ci-dessous :

Compte	Crédits votés par chapitre en 2022		25 % des crédits de 2022	Ouverture par anticipation de crédits budgétaires Investissement 2023
	Libellé	Montant		
16	Emprunts	309 000	/	/
20	Immobilisations incorporelles	314 300	78 575	5 000
21	Immobilisations corporelles	321 182	80 295	24 300
23	Immobilisations en cours	485 877	121 469	20 000
TOTAL			280 339	49 300

Ouverture par anticipation de crédits budgétaires Investissement 2023 – détail par compte :

Compte	Libellé	Montant
2031	Frais études	5 000
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	2 000
2158	Autres installations, matériel et outillage technique	16 000
21838	Autres matériels informatiques	2 700
2188	Autres immobilisations corporelles	3 600
2313	Immobilisations en cours - construction	20 000
TOTAL		49 300

Total compte 21 = 24 300

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document afférent à cette autorisation

S'ENGAGE à reprendre ces crédits ouverts par anticipation au budget primitif 2023 de la commune

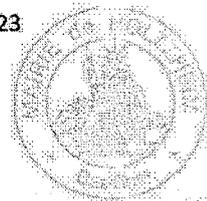
A l'unanimité	<input checked="" type="checkbox"/>	Pour	<input type="checkbox"/>	Contre	<input type="checkbox"/>	Abstention	<input type="checkbox"/>	Adoptée	<input checked="" type="checkbox"/>	Non adoptée	<input type="checkbox"/>
---------------	-------------------------------------	------	--------------------------	--------	--------------------------	------------	--------------------------	---------	-------------------------------------	-------------	--------------------------

Le secrétaire de séance Christian SUDERMANN



Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte, ensuite de son dépôt à la Préfecture le 27/01/2023
 Holtzheim, le 27 janvier 2023
 Madame le Maire, Pia IMBS

Mme le Maire Pia IMBS



Envoyé en préfecture le 27/01/2023
Reçu en préfecture le 27/01/2023
Publié le [REDACTED]
ID : 067-216702126-20230123-DELCM20230104-DE

Mise en ligne sur le site internet de la Commune
le 27 janvier 2023

Département BAS-RHIN
Arrondissement de
STRASBOURG CHEF LIEU

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal
Délibérations du Conseil Municipal



Conseillers élus : 27
Conseillers en fonction : 27
Conseillers présents : 23
Procurations : 4

Séance ordinaire du 23 janvier 2023
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

Membres présents : 23

Mesdames et Messieurs Patricia CHAVATTE, Hélène FLEURIVAL, Estelle HARTER, Philippe HARTER, Guy HORNECKER, Michèle HOUILLON, Pia IMBS, Denis JUNG, Patrick KAPFER, Dany KUNTZ, Catherine LAVERGNE, Chantal LIBS, Bruno MICHEL, Marie-Claire OSWALD, Mathieu RAEDEL, Guy ROLLAND (à partir du point 3), Pierre SCHAEFER, Vincent SCHALCK, Sylvie STEIMER, Christian SUDERMANN, Dominique SUILLEROT, Fabienne UHLMANN, Pascale ZEHNER

Absents excusés avec procuration :

Bertrand FURSTENBERGER Procuration à Chantal LIBS
Nathalie MEYER Procuration à Vincent SCHALCK
Rose NIEDERMEYER Procuration à Dany KUNTZ
Vincent WAGNER Procuration à Guy HORNECKER

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

2023/01/23-04 Acceptation de dons dans le cadre du carnaval 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE les dons des entreprises et associations locales dans le cadre de l'organisation du carnaval 2023 tels que listés ci-dessous :

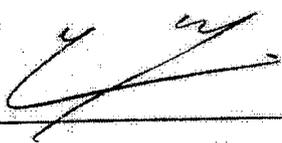
ENTREPRISE	MONTANT
CLUB ENTREPRISE HOLTZHEIM	100
ERACLEAN HOLTZHEIM	100
ACHAT MAT HOLTZHEIM	100
HEITZ HOLTZHEIM	200
COMET HOLTZHEIM	100
ALL SOLUTION HOLTZHEIM	150
ADIS WOLFISHEIM	100
APPARENCE HOLTZHEIM	100

Envoyé en préfecture le 27/01/2023
Reçu en préfecture le 27/01/2023
Publié le [REDACTED]
ID : 067-216702126-20230123-DELCM20230104-DE

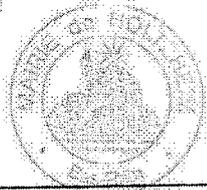
BOULANGERIE TROESTLER HOLTZHEIM	50
THIRIET HOLTZHEIM	NATURE
HIRSCHNER S.A.S. HOLTZHEIM	50
MERCOR HOLTZHEIM	100
DELTA INTERIM HOLTZHEIM	100
RESTAURANT L'AUTHENTIQUE HOLTZHEIM	100
QUONEX HOLTZHEIM	100
CREDIT MUTUEL HOLTZHEIM	100
SUPER U TRUCHTERSHEIM	100
CLUB DE MARCHE NORDIQUE HOLTZHEIM	NATURE
TOTAL	1650

A l'unanimité	<input checked="" type="checkbox"/>	Pour	<input type="checkbox"/>	Contre	<input type="checkbox"/>	Abstention	<input type="checkbox"/>	Adoptée	<input checked="" type="checkbox"/>	Non adoptée	<input type="checkbox"/>
---------------	-------------------------------------	------	--------------------------	--------	--------------------------	------------	--------------------------	---------	-------------------------------------	-------------	--------------------------

Le secrétaire de séance Christian SUDERMANN



Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte, ensuite de son dépôt à la Préfecture le 27/01/2023
Holtzheim, le 27 janvier 2023
Madame le Maire, Pia IMBS



Mme le Maire Pia IMBS

Mise en ligne sur le site internet de la Commune
le 27 janvier 2023

Département BAS-RHIN
Arrondissement de
STRASBOURG CHEF LIEU

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal
Délibérations du Conseil Municipal



Conseillers élus : 27
Conseillers en fonction : 27
Conseillers présents : 23
Procurations : 4

Séance ordinaire du 23 janvier 2023
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

Membres présents : 23

Mesdames et Messieurs Patricia CHAVATTE, Hélène FLEURIVAL, Estelle HARTER, Philippe HARTER, Guy HORNECKER, Michèle HOUILLON, Pia IMBS, Denis JUNG, Patrick KAPFER, Dany KUNTZ, Catherine LAVERGNE, Chantal LIBS, Bruno MICHEL, Marie-Claire OSWALD, Mathieu RAEDEL, Guy ROLLAND (à partir du point 3), Pierre SCHAEFER, Vincent SCHALCK, Sylvie STEIMER, Christian SUDERMANN, Dominique SUILLEROT, Fabienne UHLMANN, Pascale ZEHNER

Absents excusés avec procuration :

Bertrand FURSTENBERGER Procuration à Chantal LIBS
Nathalie MEYER Procuration à Vincent SCHALCK
Rose NIEDERMEYER Procuration à Dany KUNTZ
Vincent WAGNER Procuration à Guy HORNECKER

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

2023/01/23-05 Approbation du projet « Aménagement d'une aire de jeux au parc municipal », approbation de son plan de financement prévisionnel et autorisation de demander des subventions

Pour des raisons de vétusté, de dangerosité et de non-conformité, il a fallu démonter l'équipement principal de l'aire de jeux en 2021.

Le village, qui compte beaucoup de jeunes couples avec enfants en bas âge, est à l'heure actuelle dépourvu de son équipement principal.

Afin de répondre aux besoins de la population et de compléter les activités de loisirs, il est proposé d'aménager une nouvelle aire de jeux sur le parc municipal et d'acquérir une nouvelle structure de jeux.

Le coût estimatif de ce projet s'élève à environ 54 288 € HT.

Envoyé en préfecture le 27/01/2023
 Reçu en préfecture le 27/01/2023
 Publié le [REDACTED]
 ID : 067-216702126-20230123-DELCM20230105-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet « Aménagement d'une aire de jeux au parc municipal » ;

AUTORISE Madame le Maire à réaliser les travaux indiqués ci-dessus ;

APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous ;

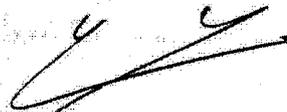
Objet du financement	Montant HT €	Taux
Collectivité Européenne d'Alsace Fonds Communal d'Alsace 30 % HT	16 286	30 %
Etat DETR / DSIL / 50 % HT	27 144	50 %
Total des subventions HT		80 %
Autofinancement 20 % HT	10 858	20 %
Total HT	54 288	100 %

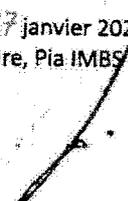
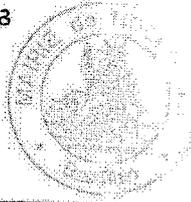
SOLLICITE le concours de l'Etat pour une DETR ou DSIL,

SOLLICITE le concours de la Collectivité Européenne d'Alsace pour une subvention ;

AUTORISE Madame le Maire à déposer les dossiers de demande de dotation et de subvention correspondant et à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de ce projet.

A l'unanimité	<input checked="" type="checkbox"/>	Pour	<input type="checkbox"/>	Contre	<input type="checkbox"/>	Abstention	<input type="checkbox"/>	Adoptée	<input checked="" type="checkbox"/>	Non adoptée	<input type="checkbox"/>
---------------	-------------------------------------	------	--------------------------	--------	--------------------------	------------	--------------------------	---------	-------------------------------------	-------------	--------------------------

Le secrétaire de séance Christian SUDERMANN


Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte, ensuite de son dépôt à la Préfecture le 27/01/2023.
 Holtzheim, le 27 janvier 2023
 Madame le Maire, Pia IMBS



Mme le Maire Pia IMBS

Mise en ligne sur le site internet de la Commune
le 27 janvier 2023

Département BAS-RHIN
Arrondissement de
STRASBOURG CHEF LIEU

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal
Délibérations du Conseil Municipal



Conseillers élus : 27
Conseillers en fonction : 27
Conseillers présents : 23
Procurations : 4

Séance ordinaire du 23 janvier 2023
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

Membres présents : 23

Mesdames et Messieurs Patricia CHAVATTE, Hélène FLEURIVAL, Estelle HARTER, Philippe HARTER, Guy HORNECKER, Michèle HOUILLON, Pia IMBS, Denis JUNG, Patrick KAPFER, Dany KUNTZ, Catherine LAVERGNE, Chantal LIBS, Bruno MICHEL, Marie-Claire OSWALD, Mathieu RAEDEL, Guy ROLLAND (à partir du point 3), Pierre SCHAEFER, Vincent SCHALCK, Sylvie STEIMER, Christian SUDERMANN, Dominique SUILLEROT, Fabienne UHLMANN, Pascale ZEHNER

Absents excusés avec procuration :

Bertrand FURSTENBERGER Procuration à Chantal LIBS
Nathalie MEYER Procuration à Vincent SCHALCK
Rose NIEDERMEYER Procuration à Dany KUNTZ
Vincent WAGNER Procuration à Guy HORNECKER

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

2023/01/23-06 Transition énergétique/écologique : approbation des projets « éclairage de 2 courts de tennis » et « remplacement des luminaires du Joffre 1 par des luminaires LED », approbation de son plan de financement prévisionnel et autorisation de demander des subventions

Dans le cadre de sa politique de transition énergétique/écologique, des économies d'énergie et du développement durable, il est proposé d'opter pour un éclairage extérieur en LED des courts de tennis et de remplacer certains luminaires de la zone d'activités Joffre 1 par des luminaires « LED ».

Le coût estimatif de ces projets s'élève à environ (33 320 € HT).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE les projets « éclairage de 2 courts de tennis » et « remplacement des luminaires du Joffre 1 par des luminaires LED » ;

AUTORISE Madame le Maire à réaliser les travaux indiqués ci-dessus ;

APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Objet du financement	Montant HT €	Taux
Etat DETR / DSIL/FONDS VERT 40% HT	13 328	40 %
CEA enveloppe des Conseillers Départementaux d'Alsace 40 % HT Fonds de solidarité territorial	13 328	40 %
Total subvention		80 %
Autofinancement 20% HT	6 664	20 %
Total HT	33 320	100 %

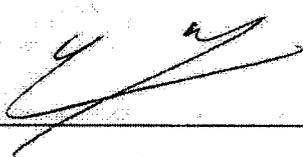
SOLLICITE le concours de l'Etat pour une DETR ou DSIL ou un fonds vert ;

SOLLICITE le concours de la Collectivité Européenne d'Alsace pour une subvention ;

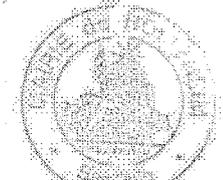
AUTORISE Madame le Maire à déposer les dossiers de demande de dotation et de subvention correspondant et à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de ces projets.

A l'unanimité	26	Pour	Contre	Abstention	1	Adoptée	X	Non adoptée	
---------------	----	------	--------	------------	---	---------	---	-------------	--

Le secrétaire de séance Christian SUDERMANN



Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte, ensuite de son dépôt à la Préfecture le :
 27/01/2023
 Holtzheim, le 27 janvier 2023
 Madame le Maire, Pia IMBS

Mme le Maire Pia IMBS